Tribunal canadien du commerce extérieur

2014-2015

Rapport sur les plans et les priorités

La version originale a été signée par :
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2014

N° de cat. F41-2/2014F-PDF
ISSN 2292-3292

Ce document est disponible sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor
à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

BUDGET DES DÉPENSES

2014-2015

PARTIE III – Plans de dépenses des ministères : Rapports sur les plans et les priorités

Objet

Le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) est le plan de dépenses individuel de chaque ministère et organisme. Il renferme un niveau de détails accru sur une période de trois ans quant aux principales priorités d'une organisation par résultat stratégique, programme et résultat prévu ou attendu, y compris des liens vers les besoins en ressources présentés dans le Budget principal des dépenses. De concert avec le Budget principal des dépenses, le RPP fournit aux députés des renseignements sur les dépenses prévues des ministères et des organisations et appuie l'examen des projets de loi de crédits qu'effectue le Parlement. Les RPP sont habituellement déposés peu de temps après le Budget principal des dépenses par le président du Conseil du Trésor.

Le budget des dépenses

Le Budget des dépenses est composé de trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement donne un aperçu des dépenses du gouvernement et présente les modifications apportées aux dépenses prévues d'un exercice à l'autre.

Partie II – Le Budget principal des dépenses appuie directement la loi de crédits. Il renferme des renseignements détaillés au sujet des plans de dépenses et des autorisations demandées par chaque ministère et organisme.

En vertu du Règlement de la Chambre des communes, les parties I et II doivent être déposées au plus tard le 1er mars.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux composantes :

- RPP
- Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR)

Le RMR est un compte rendu individuel des résultats obtenus par les ministères et les organismes par rapport aux attentes de rendement prévues dans leur RPP respectif.

Les RMR de l'exercice complet le plus récent sont déposés à l'automne par le président du Conseil du Trésor.

Le budget supplémentaire des dépenses appuie les lois de crédits présentées plus tard au cours de l'exercice. Le budget supplémentaire des dépenses présentes de l'information sur les besoins de dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le

budget principal ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services en particulier. Le budget supplémentaire des dépenses renferme également de l'information sur les modifications apportées aux prévisions de dépenses, aux principaux postes législatifs, ainsi qu'aux postes comme les transferts de fonds entre crédits, les radiations de dettes, les garanties de prêt, la création ou l'augmentation de subventions.

Pour plus de renseignements sur le Budget des dépenses, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor[i].

Liens avec le Budget des dépenses

Tel qu'indiqué plus haut, les RPP font partie de la Partie III du Budget des dépenses. Alors que la Partie II met l'accent sur l'aspect financier du Budget des dépenses, la Partie III met l'accent sur les renseignements financiers et non financiers sur le rendement, tant du point de vue de la planification et des priorités (RPP) que de la perspective des réalisations et des résultats (RMR).

La Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) établit une structure de présentation de l'information financière dans le Budget des dépenses et dans les rapports au Parlement par l'intermédiaire des RPP et des RMR. Pour la présentation des dépenses prévues, les RPP s'appuient sur le Budget des dépenses comme source fondamentale d'information financière.

Les dépenses présentées dans le Budget principal sont fondées sur la Mise à jour annuelle des niveaux de référence qui est préparée à l'automne. En comparaison, les dépenses prévues se trouvant dans les RPP incluent le Budget principal ainsi que tout autre montant approuvé dans le cadre d'une présentation au Conseil du Trésor au plus tard le 1er février (voir la section « Définitions »). Ce réajustement des données financières permet un portrait plus à jour des dépenses prévues par programme.

Changements à la présentation du RPP

Plusieurs modifications ont été apportées à la présentation du RPP en partie pour répondre à un certain nombre de demandes – des Comités permanents de la Chambre des communes : Comptes publics (PACP - Rapport 15[ii]) en 2010, et Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires (OGGO - Rapport 7[iii]) en 2012 – à fournir des renseignements financiers et non financiers plus détaillés sur le rendement des programme au sein des RPP et des RMR afin de faciliter leur étude en appui à l'approbation des crédits.

- Dans la Section II, les renseignements financiers, sur les ressources humaines et sur le rendement sont désormais présentés aux niveaux des programmes et des sous-programmes pour davantage de granularité.
- La présentation générale du RPP et la terminologie ont été revus pour plus de clarté et de cohérence.

- D'autres efforts visent à rendre le RPP plus compréhensible et davantage axé sur les renseignements budgétaires, afin de renforcer son alignement avec le Budget principal.

Comment lire ce document

Les RPP sont divisés en quatre sections :

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Le Survol des dépenses de l'organisation permet au lecteur d'obtenir un aperçu général de l'organisation. Elle fournit une description de l'objectif de l'organisation, ainsi que des renseignements de base sur les ressources financières et humaines. Cette section s'ouvre avec le nouveau Profil organisationnel, qui affiche des renseignements généraux sur l'organisation, tels que les noms du ministre et de l'administrateur général, le portefeuille ministériel, l'année de création de l'organisation et les principales autorités législatives. Cette sous-section est suivie d'une nouvelle sous-section s'intitulant Contexte organisationnel, qui inclut la Raison d'être, les Responsabilités, les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes (AAP), les Priorités organisationnelles et l'Analyse des risques. Cette section se termine avec les Dépenses prévues, l'Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada, le Budget des dépenses par crédits votés et la Contribution à la Stratégie fédérale du développement durable. Il convient de noter que cette section ne présente aucun renseignement non-financier sur le rendement des programmes (voir Section II).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Cette section fournit des renseignements financiers et non financiers détaillés sur le rendement des résultats stratégiques, des programmes et des sous-programmes. Cette section permet au lecteur d'en apprendre davantage sur les programmes en lisant leur description respective ainsi que le récit intitulé « Faits saillants de la planification ». Ce récit relate les principaux services et les initiatives clés appuyant les plans et les priorités tels que présentés dans la Section I; il décrit également comment les renseignements sur le rendement soutiennent le résultat stratégique ou un programme parent.

Section III : Renseignements supplémentaires

Cette section fournit des renseignements en appui aux plans et aux priorités ministériels. Dans cette section, le lecteur trouvera l'état des résultats prospectif et un lien vers les tableaux de renseignements supplémentaires concernant les paiements de transfert, l'écologisation des opérations gouvernementales, la vérification interne et les évaluations, les initiatives horizontales, les frais d'utilisation, les grands projets de l'État et le financement pluriannuel initial, le cas échéant pour chaque ministère. Le lecteur trouvera également un lien vers le rapport sur les Dépenses fiscales et évaluations, publié annuellement par le ministre des Finances, qui fournit des estimations et des projections des répercussions sur les revenus de mesures fiscales fédérales visant à appuyer les priorités économiques et sociales du gouvernement du Canada.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Dans cette dernière section, le lecteur aura accès aux coordonnées de l'organisation.

Définitions

Architecture d'alignement des programmes

Inventaire structuré de tous les programmes entrepris par un ministère ou organisme. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques (RS) ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Cadre pangouvernemental

Un cadre établissant les liens entre les contributions financières et non financières des organisations fédérales qui reçoivent des crédits par l'alignement de leurs programmes avec un ensemble de grands secteurs de dépenses définis pour le gouvernement dans son ensemble.

Crédit

Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

Dépenses budgétaires vs. non budgétaires

Dépenses budgétaires – dépenses de fonctionnement et de capital; paiements de transfert à d'autres paliers gouvernementaux, organisations ou individus; et paiements aux sociétés d'état.

Dépenses non budgétaires – Les dépenses nettes et les recettes liées aux prêts, placements et avances, qui changent la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues

Aux fins du RPP, les dépenses prévues se réfèrent aux montants pour lesquels une présentation au Conseil du Trésor a été approuvée au plus tard le 1er février 2014. Cette date butoir est différente du processus du Budget principal des dépenses. Par conséquent, les dépenses prévues peuvent inclure des montants supplémentaires aux niveaux de dépenses prévues inscrits dans le Budget principal des dépenses de 2014-2015.

Équivalent temps plein (ETP)

Un indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une charge complète de personne-année dans un budget ministériel. Les ETP sont calculés selon un taux d'heures de travail assignées en relation aux heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Programme

Groupe d'activités connexes conçues et gérées de manière à répondre à un besoin particulier du public et souvent traitées comme une unité budgétaire.

Programme temporisé

Programme ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent. Lorsqu'un programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. (Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.)

Résultat attendu

Se dit d'un résultat qu'un programme est censé produire.

Résultats du gouvernement du Canada

Un ensemble d'objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat et de la vision d'un ministère.

Secteurs de dépenses

Catégories de dépenses du gouvernement du Canada. Il y a quatre secteurs de dépenses[iv] (affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales) comprenant chacun entre trois et cinq résultats du gouvernement du Canada.

Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte, la gestion et le rapport des renseignements financiers et non financiers sur le rendement.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Table des matières

Message de l'administrateur général 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3
- Profil organisationnel 3
- Contexte organisationnel 3
  - Raison d'être 3
  - Responsabilités 3
  - Résultat stratégique et AAP 4
  - Priorités organisationnelles 5
  - Analyses des risques 9
- Dépenses prévues 12
- Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada 13
- Tendances relatives aux dépenses du ministère 14
- Budget des dépenses par crédits votés 14
- Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 15

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17
- Résultat stratégique 1 17
- Programme 1.1 : Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) 18
- Programme 1.2 : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif 20
- Services internes 21

Section III : Information additionnelle 23
- État des résultats prospectif 23
- Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 23
- Dépenses fiscales et évaluations 24

Section IV : Coordonnées de l'organisation 25

Notes de fin de document 25

Message de l'administrateur général

Il me fait plaisir de présenter le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Tribunal canadien du commerce extérieur (le Tribunal) pour 2014-2015 en ce 25e anniversaire du Tribunal.

Le Tribunal, qui a débuté ses activités en 1989, est issu de la fusion de quatre tribunaux fédéraux – la Commission du tarif, dont l'existence remontait à 1931, le Tribunal canadien des importations, dont le prédécesseur, le Tribunal antidumping, avait été créé en 1968, la Commission du textile et du vêtement, créée en 1971, et la Commission de révision des marchés publics du Canada, fondée en 1988.

Chacun des prédécesseurs du Tribunal a évolué au fil d'événements commerciaux historiques particuliers. En 1904, le Canada était le premier pays à adopter une législation antidumping, mais ce n'est qu'au terme du cycle de négociations commerciales multilatérales « Kennedy Round » menées sous l'égide du GATT dans les années 1960 que le Canada a eu besoin d'un tribunal indépendant pour statuer sur la question de savoir si le dumping de marchandises importées avait causé un dommage sensible à la production nationale avant que des droits antidumping puissent être imposés.

Aujourd'hui, le Tribunal exerce les fonctions quasi judiciaire, consultative et d'enquête combinées de ses prédécesseurs et, dans une année donnée, l'incidence de ses décisions peut dépasser 5 milliards de dollars et peut donner lieu à la création et la rétention de milliers d'emplois au Canada.

Pendant de nombreuses années, grâce à ses pouvoirs étendus en matière d'enquête et de consultation à l'égard de toute question relative aux intérêts économiques, commerciaux ou tarifaires du Canada, concernant toutes marchandises ou tous services, le Tribunal est devenu un organisme extrêmement dynamique ayant mené des douzaines d'enquêtes tarifaires et commerciales dans son rôle consultatif pour le gouvernement.

Toutefois, lorsque j'ai été nommé président en octobre 2011, j'ai constaté que, bien que le Tribunal excellait dans sa fonction quasi judiciaire, il n'avait pas été appelé à faire enquête et à formuler des recommandations au gouvernement depuis 2006 et son expertise dans ce domaine était en déclin.

Afin de faire face à ce défi tout en apportant sa contribution au Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement, les plans et les priorités du Tribunal sont centrés sur le renouvellement – structure de gestion plus étalée, transfert de travail aux directions ayant l'expertise appropriée, processus menés par la direction éliminant les redondances et exigeant une collaboration entière entre les directions, utilisation accrue des outils électroniques d'enquête comme les questionnaires électroniques, recrutement de professionnel talentueux, programmes de formation entièrement nouveaux pour les membres et le personnel du Tribunal et mise en œuvre d'un nouveau programme de perfectionnement pour assurer une planification de la relève adéquate pour les agents de la recherche.

Rien de tout cela n'est possible sans le professionnalisme, du dévouement et de la patience des membres et du personnel du Tribunal. Le changement est difficile pour une organisation et, pour le Tribunal, les changements structurels sont survenus au cours d'une période où la charge de travail avait atteint le plus haut niveau de son histoire récente.

En résumé, j'ai le plaisir d'annoncer que la gestion et le personnel ont terminé le dur travail de transformer le Tribunal en un organisme efficace et moderne à temps pour son 25^{e} anniversaire, et qui est prêt à servir le gouvernement et les canadiens en utilisant pleinement ses pouvoirs quasi judicaires, d'enquête et de conseil.

La version originale a été signée par :
Stephen A. Leach
Président

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Ministre : L'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances

Administrateur général : Stephen A. Leach, président

Portefeuille ministériel : ministère des Finances

Année de création : 1988

Principale autorité législative : *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^{e} suppl.)

Autre : Le Tribunal est une cour d'archives créée par le Parlement du Canada le 31 décembre 1988, issue de la fusion du Tribunal canadien des importations, de la Commission du tarif et de la Commission du textile et du vêtement. En 1994, les responsabilités de la Commission de révision des marchés publics du Canada ont été transférées au Tribunal.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Tribunal donne aux entreprises canadiennes et internationales un accès à des règlements justes, transparents et en temps opportun dans le cadre d'enquêtes liées aux recours commerciaux, d'appels en matière de douanes et de la taxe d'accise et d'enquêtes sur les plaintes relatives aux marchés publics fédéraux. À la demande du gouvernement du Canada, le Tribunal fournit des conseils relativement à des questions tarifaires, commerciales et économiques de portée générale.

Responsabilités

Le Tribunal est un tribunal administratif qui exerce ses activités dans le cadre des mécanismes de recours commerciaux du Canada. Organisme quasi judiciaire et indépendant, il s'acquitte de ses responsabilités législatives de façon impartiale et autonome et relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Les principaux documents législatifs qui régissent les travaux du Tribunal sont la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* (*Loi sur le TCCE*), la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (*LMSI*), la *Loi sur les douanes*, la *Loi sur la taxe d'accise*, le *Règlement sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, le *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics* et les *Règles du Tribunal canadien du commerce extérieur*.

Selon l'article 16 de la *Loi sur le TCCE*, le Tribunal a pour mission :

- d'enquêter afin de déterminer si l'importation de produits qui font l'objet de dumping ou de subventionnement a causé ou menace de causer un dommage sensible à une branche de production nationale, ou a causé ou menace de causer un retard sensible de la mise en production d'une branche de production nationale, et d'entendre les appels des décisions connexes rendues par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC);

- d'entendre les appels des décisions rendues par l'ASFC aux termes de la *Loi sur les douanes* et par le ministre du Revenu national aux termes de la *Loi sur la taxe d'accise*;

- d'enquêter sur les plaintes déposées par des fournisseurs potentiels concernant des marchés publics du gouvernement fédéral visés par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (*ALÉNA*), l'*Accord sur le commerce intérieur* (*ACI*), l'*Accord sur les marchés publics* (*AMP*) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou par tout autre accord commercial pertinent;

- d'enquêter sur les plaintes de sauvegarde déposées par les producteurs nationaux;

- de donner son avis au gouvernement du Canada sur des questions économiques, commerciales et tarifaires dont le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances saisit le Tribunal.

Résultat stratégique et AAP

1 Résultat Stratégique 1 : Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et d'enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal.

1.1 Programme : Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

1.2 Programme : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[1]	Résultat stratégique et programmes
Exécuter son mandat législatif	Permanente	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) • **1.2 Programme** : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

La priorité fondamentale du Tribunal est d'exécuter son mandat en entendant les causes et en rendant des décisions judicieuses dans les délais prescrits par la loi et les délais internes. Ce faisant, le Tribunal contribue à l'existence d'un marché juste au Canada et il conserve sa solide réputation de décideur équitable et indépendant au Canada et dans le monde.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Optimisation de l'affectation des ressources

Pour faire face à une charge de travail imprévisible en ce qui concerne le volume et la complexité, le Tribunal doit constamment revoir le déroulement du travail et les processus de travail pour augmenter l'efficacité et la productivité. La récente réallocation du travail entre les Services juridiques et la Direction de la recherche et la révision du déroulement du travail et des processus de travail au sein de chacune de ces directions ont pour but d'augmenter l'efficacité et la productivité pour l'avenir.

Optimisation de l'utilisation de la technologie

Le Tribunal explore toujours de nouvelles façons de mieux utiliser sa technologie existante et de nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité et la productivité. En 2013-2014, le Tribunal a mis à l'essai avec succès des questionnaires Excel pour augmenter l'efficacité et la productivité à la phase recherche des dossiers commerciaux. En 2014-2015, le Tribunal mettra l'accent sur l'économie de temps dans la production des rapports du personnel en automatisant la consolidation des renseignements reçus au moyen des questionnaires Excel.

1. Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** : établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; **priorité permanente** : établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; **priorité nouvelle** : établie au cours de l'exercice visé dans le RPP ou le RMR.

Restructuration budgétaire

En 2013-2014, le Tribunal a déterminé les ressources financières et humaines nécessaires pour exécuter son mandat au cours des trois prochaines années et, à la suite d'une révision des services votés, a réaffecté ses ressources existantes en conséquence. Dans le cadre de cette révision, le Tribunal a réduit son budget de F et E de 365 000 $ et a transféré cette somme au budget salarial pour maintenir un effectif complet de 71 ETP. La révision des services votés permet d'assurer une affectation optimale des ressources existantes et offre une certitude aux gestionnaires quant aux ressources dont ils disposeront pour les trois prochaines années. Le budget de fonctionnement triennal prévu du Tribunal est de 9,6 millions de dollars, dont 8,4 millions de dollars sont affectés aux salaires et avantages sociaux et 1,2 millions de dollars aux dépenses de F et E.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Personnel très performant	Nouvelle	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) • **1.2 Programme** : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

Le Tribunal s'assurera de retenir des employés très performants et motivés qui sont bien choisis, bien formés et bien dirigés.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Renforcement des capacités et des connaissances

Le Tribunal continuera de tirer parti de l'expertise unique et distincte de son personnel en renforçant la collaboration entre la Direction de la recherche et les Services juridiques dans les dossiers commerciaux. La direction continuera également d'appuyer le perfectionnement et le détachement des employés au sein du gouvernement fédéral pour compléter et diversifier l'expérience et l'expertise. On continuera également d'appuyer les occasions de participer aux réunions du groupe technique de l'OMC ainsi que les échanges techniques.

Mise en place d'un nouveau cadre de gestion du rendement

En 2014-2015, conformément à la nouvelle Directive sur la gestion du rendement du SCT visant à améliorer le rendement au travail et la productivité des individus, des équipes et des organisations dans l'ensemble du gouvernement, le Tribunal mettra en place le nouveau cadre de gestion du rendement.

Planification de la relève

Le Tribunal établira un nouveau programme de perfectionnement des agents de la recherche qui permettra de déterminer et de combler les manques relatifs au recrutement, à la formation et à la rétention du personnel au sein de la Direction de la recherche. D'autres initiatives visant à appuyer la planification de la relève comprennent l'embauche d'un spécialiste de la gestion de l'information (GI) et la mise en place d'un programme de stages.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
Innovation	Nouvelle	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) • **1.2 Programme** : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Description

Pourquoi est-ce une priorité?

L'innovation vise à améliorer la prestation des services, à augmenter la productivité et à réduire les coûts.

Quels sont les plans pour réaliser cette priorité?

Nouveau système de GI

Le Tribunal lancera un nouveau système de GI pour ses documents en 2014-2015. Le nouveau système permettra de conserver et de supprimer des documents de manière plus efficace et d'améliorer l'accès aux documents importants du Tribunal. Une campagne de sensibilisation sera également menée afin d'augmenter l'adoption de ce nouveau système.

Mise à niveau du site Web

En réponse aux commentaires des usagers, le Tribunal rendra son site Web davantage accessible, actuel et convivial en rendant la navigation plus facile pour trouver le contenu relatif à chaque domaine de son mandat. Le site Web modifié comprendra également de nouvelles sections qui contiendront des renseignements sur les développements récents et des lignes directrices mises à jour.

Exploration de nouvelles technologies pour ses employés

Le Tribunal explore actuellement des technologies intelligentes et mobiles ultra-modernes. Il choisira les technologies qui conviennent le mieux à ses employés et qui offrent le meilleur rendement. Par exemple, le personnel de la Technologie de l'information (TI) essaie actuellement de nouvelles générations d'ordinateurs de bureau plus légers et plus petits qui coûtent moins cher à acheter et à entretenir.

Analyses des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'APP
Gestion des ressources avec une charge de travail imprévisible : le Tribunal n'a aucun contrôle sur le volume et la complexité des causes dont il est saisi.	Le Tribunal surveille de manière constante sa charge de travail actuelle et prévue, il prévoit les ressources financières et humaines nécessaires pour s'acquitter de sa charge de travail, et il réaffecte les ressources en conséquence. Plus particulièrement, le Tribunal révise continuellement le déroulement de ses opérations et ses méthodes de travail afin d'accroître son efficacité et sa productivité. En outre, le Tribunal s'assure que ses employés sont adéquatement formés et en mesure d'accomplir leurs tâches de façon optimale durant les périodes de pointe.	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'APP
Incapacité de s'assurer d'avoir un effectif souple et bien formé suffisant pour combler les besoins opérationnels du Tribunal	Reconnaissant qu'il faut compter plusieurs années pour développer l'expertise particulière requise pour exécuter le mandat du Tribunal, des mesures proactives ont été prises afin que le Tribunal puisse retenir un grand ensemble de connaissances en engageant de nouveaux agents de la recherche et en dotant de nouveaux postes de directeur de recherche. En outre, le Tribunal a créé des programmes de perfectionnement au sein de son Secrétariat et met en place de nouveaux programmes au sein de la Direction de la recherche et des Services juridiques. Un nouveau programme de stages a été mis en place aux Services juridiques. Un nouveau programme de perfectionnement des agents de la recherche a été mis en place à la Direction de la recherche. Un poste de gestionnaire de la formation et du perfectionnement a été doté pour gérer ce programme et fournir de la formation et du coaching aux agents de la recherche. De plus, le Tribunal poursuit un projet amorcé en 2013-2014 pour créer un centre de formation électronique pour les employés dans lequel toute la documentation de formation sera rapidement et facilement utilisable. Enfin, pour s'assurer que le Tribunal continue de disposer d'effectifs compétents, des plans d'apprentissage et de formation sont établis annuellement pour chaque employé.	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire) • **1.2 Programme** : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'APP
Incapacité d'offrir un soutien adéquat relativement aux applications et à l'infrastructure de gestion interne de la GI/TI	Étant donné que les besoins opérationnels et la technologie évoluent constamment et que les ressources demeurent restreintes, l'équipe de GI/TI du Tribunal peut risquer de ne pas pouvoir supporter de façon réaliste toutes les applications et l'infrastructure de gestion interne qui sont essentielles aux opérations du Tribunal. Pour réduire ce risque, une série de mesures ont été mises en place afin d'assurer que les mesures nécessaires sont prises en temps opportun : • des plans d'investissement de capitaux à long terme sont révisés et mis à jour annuellement; • une structure de gestion des investissements en GI/TI centralisée a été mise en place pour assurer la clarté de la gouvernance et de la surveillance; • des contrats de soutien et d'entretien ont été élaborés pour assurer la prestation de services dans les domaines essentiels; • le plan d'action de GI/TI énonce les priorités en matière d'investissements dans les applications et l'infrastructure de gestion interne. Outre ces mesures, une meilleure intégration des priorités et de la planification de la GI/TI permettra d'atténuer davantage le risque.	• **1 Résultat stratégique** Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal • **1.1 Programme :** Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Description des risques

Bien que le Tribunal fasse un suivi des facteurs ayant une influence sur le nombre de causes dont il est saisi, y compris la conjoncture des économies canadienne, américaine et mondiale ainsi que le contexte du commerce mondial, la charge de travail du Tribunal ne peut être prévue quant au volume, au délai et à la complexité parce qu'elle est dépend de demandes externes auxquelles il ne peut que réagir.

De plus, étant donné son budget fixe, dont 87 p. 100 est affecté aux salaires et aux avantages sociaux, le Tribunal est restreint dans sa capacité de réaffecter des ressources financières afin de répondre à d'importantes augmentations de son volume de travail. Par conséquent, le Tribunal doit continuellement chercher des façons d'accroître son efficacité et d'allouer de manière optimale les ressources dont il dispose.

Dépenses prévues

Ressources financières budgétaires (dépenses prévues – en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
9 476 739	9 476 739	9 476 739	9 476 739

Ressources humaines (équivalent temps plein – ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
71	71	71

Sommaire de planification budgétaire pour le Résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses réelles 2012-2013	Dépenses projetées 2013-2014	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
Résultat stratégique 1 : Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et d'enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal							
1.1 Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire	6 633 211	8 395 969	7 739 485	7 012 787	7 012 787	7 012 787	7 012 787
1.2 Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)	105 289	115 013	104 588	94 767	94 767	94 767	94 767
Total partiel, résultat stratégique 1	6 738 500	8 510,982	7 844 073	7 107 554	7 107 554	7 107 554	7 107 554
Total partiel, services internes	3 790 406	2 990 345	2 614 691	2 369 185	2 369 185	2 369 185	2 369 185
Total	10 528 906	11 501 327	10 458 764	9 476 739	9 476 739	9 476 739	9 476 739

La réduction des dépenses prévues à compter de 2014-2015 est attribuable à trois facteurs principaux. Premièrement, les mesures d'économie annoncées dans le budget 2012 réduiront le budget opérationnel du Tribunal de 0,5 million de dollars. Deuxièmement, les dépenses liées aux indemnités de départ et aux congés parentaux devraient être considérablement inférieures en 2014-2015. Enfin, en 2012-2013, le Tribunal a effectué un réaménagement de ses locaux au coût de 1,7 million de dollars.

Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada

Dépenses prévues pour 2014-2015 par secteur de dépenses du Cadre pangouvernemental (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2014-2015
1 Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et d'enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal	1.1 Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire	Affaires économiques	Marché juste et sécuritaire	7 012 787
	1.2 Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif)	Affaires économiques	Marché juste et sécuritaire	94 767

Total des dépenses prévues par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues
Affaires économiques	7 107 554
Affaires sociales	0
Affaires internationales	0
Affaires gouvernementales	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère

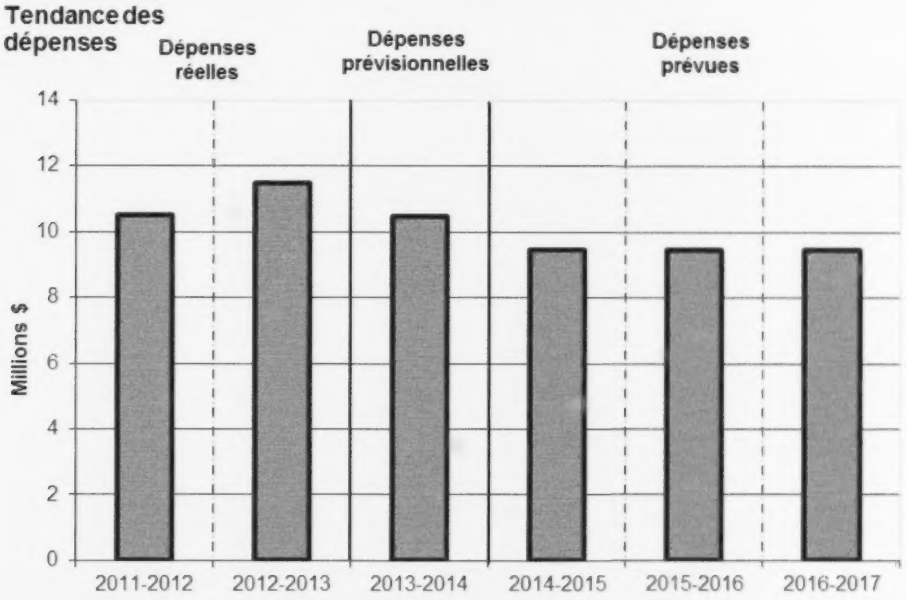

Les trois événements suivants expliquent les fluctuations des dépenses et des dépenses prévues depuis 2011-2012 :

1. En 2012-2013, le Tribunal a procédé à la modernisation de ses locaux à un coût total de 1,7 million de dollars.

2. En 2012-2013 et 2013-2014, les dépenses liées à l'élimination de l'accumulation des indemnités de départ ayant trait au départ volontaire de fonctionnaires étaient beaucoup plus élevées et devraient être beaucoup plus faibles en 2014-2015.

3. Conformément au Plan d'action pour la réduction du déficit, le budget du Tribunal sera réduit de 0,5 million de dollars en 2014-2015 et au cours des années subséquentes.

Budget des dépenses par crédits votés

Pour plus d'informations sur les crédits organisationnels du Tribunal, prière de consulter le *Budget principal des dépenses 2014-2015*[v].

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le Tribunal s'assure également que son processus de prise de décision prenne en considération les cibles et objectifs de la SFDD, ceci par le biais de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Dans le cadre de l'EES, tout projet de politique, de plan ou programme comprend une analyse de ses répercussions sur l'environnement, et notamment sur la réalisation des objectifs et cibles de la SFDD. Les résultats des EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée ou approuvée, illustrant ainsi la prise en compte des facteurs environnementaux dans le processus de prise de décisions

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique 1

Règlement équitable, opportun et transparent de dossiers de commerce international et d'enquêtes demandées par le gouvernement en ce qui a trait aux questions économiques, commerciales et tarifaires qui relèvent de la compétence du Tribunal.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Pourcentage de décisions du Tribunal infirmées par la Cour d'appel fédérale et/ou des organismes d'appel internationaux.	Pas plus de 2 % de toutes les décisions rendues au cours de la dernière période de cinq ans sont infirmée par la Cour d'appel fédérale et/ou des organismes d'appel international.	31 mars 2015
Pourcentage des avis, décisions et lignes directrices pour tous les domaines de son mandat et toutes les notes de procédure accessibles au public.	L'ensemble des avis, décisions et lignes directrices pour tous les domaines de son mandat et toutes les notes de procédure sont accessibles au public sur le site Web du Tribunal et dans la *Gazette du Canada*.	31 mars 2015

Programme 1.1 : Règlement de dossiers commerciaux (rôle quasi judiciaire)

Description

Le Tribunal a comme mandat de faire en sorte que le secteur privé du Canada bénéficie de mécanismes de recours commerciaux équitables, opportuns et transparents, contribuant ainsi à maintenir la confiance dans le marché canadien, dans l'intérêt des entreprises et des consommateurs canadiens.

Le Tribunal agit comme organisme décisionnel quasi judiciaire et autonome dont la compétence découle de la *Loi sur le TCCE*, de la *LMSI*, de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*. Avec comme cadre les mécanismes de recours commerciaux canadiens, le Tribunal applique les politiques et les lois en vigueur afin de traiter une concurrence déloyale sur le marché national ou prescrit une défense d'urgence contre des marchandises importées perçues comme portant atteinte à une branche de production nationale. Le Tribunal entend aussi les appels à l'égard de décisions du ministre du Revenu national et de l'ASFC. Il a également été désigné comme l'organisme chargé d'examiner les contestations d'offres, en vertu de l'*ACI*, de l'*ALÉNA*, de l'*AMP* et des autres accords commerciaux, en ce qui a trait à la procédure de passation des marchés publics du gouvernement fédéral.

Dans son rôle quasi judiciaire, le Tribunal assume une charge de travail qui comprend les éléments suivants :

• Causes concernant des pratiques commerciales déloyales – enquêtes menées en vertu de la *LMSI* pour déterminer si des importations sous-évaluées et/ou subventionnées ont causé ou menacent de causer un dommage matériel à une branche de production nationale;

• Contestation des offres – enquêtes menées sur les plaintes déposées en vertu de l'*ALÉNA*, de l'*ACI*, de l'*AMP* et des autres accords commerciaux par des fournisseurs potentiels à l'égard de marchés publics;

• Appels interjetés à l'égard de décisions rendues par l'ASFC en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *LMSI* et par le ministre du Revenue national en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*;

• Causes concernant les mesures de sauvegarde – enquêtes menées pour déterminer si l'augmentation rapide des importations provenant de partout dans le monde est susceptible de causer un dommage sérieux à une branche de production canadienne.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
7 012 787	7 012 787	7 012 787	7 012 787

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
52	52	52

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Bien-fondé des décisions du Tribunal – Décisions infirmées en raison de la non-application régulière de la loi.	Pourcentage de toutes les décisions rendues infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.	Moins de 1 p. 100 de toutes les décisions rendues sont infirmées par la Cour d'appel fédérale ou des organismes d'appel internationaux dans un contrôle judiciaire portant sur la non-application régulière de la loi.	31 mars 2015
Les décisions sont rendues dans les délais prescrits par la loi.	Pourcentage des décisions qui sont publiées dans les délais prescrits par la loi.	Toutes les décisions sont publiées dans les délais prescrits par la loi.	31 mars 2015
Les décisions d'appel sont rendues dans les délais internes.	Pourcentage des décisions en appel publiées dans les délais internes.	70 % des décisions en appel sont publiées dans les délais internes.	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre le résultat prévu en tant que tribunal quasi judiciaire, le Tribunal prévoit entreprendre les activités suivantes :

- Le recrutement et la formation des membres et du personnel du Tribunal sont essentiels au succès dans son rôle quasi judiciaire. Le Tribunal a élaboré de nouveaux programmes de formation pour ses membres et son personnel et a créé un programme de stages et un nouveau poste au sein de la Direction de la recherche, soit celui de gestionnaire de la formation et du perfectionnement, afin de s'assurer que la planification de la relève et la formation continue demeurent une priorité de gestion.

- Le Tribunal examine actuellement de nouvelles façons d'augmenter la productivité grâce à ses outils relatifs aux questionnaires électroniques et aux rapports du personnel. Le Tribunal développe des outils pour automatiser la consolidation des renseignements recueillis au moyen de ces questionnaires, qui sont ensuite utilisés par la Direction de la recherche pour produire les rapports du personnel.

Programme 1.2 : Enquêtes et saisines sur des questions économiques de portée générale (rôle consultatif

Description

Dans son rôle consultatif, le Tribunal s'acquitte d'une charge de travail qui comprend trois genres de cas. Premièrement, le Tribunal joue un rôle consultatif lorsque le gouvernement lui demande de recommander des mesures, à la suite d'une enquête de sauvegarde, pour atténuer les dommages subis par les producteurs canadiens. Périodiquement, le gouvernement peut aussi demander au Tribunal d'enquêter sur des questions économiques, commerciales et tarifaires d'ordre général. Dans le cadre de ces enquêtes, le Tribunal fait des recherches, reçoit des exposés, tient des audiences publiques et présente des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances, au besoin.

Enfin, le Tribunal, conformément au mandat permanent que lui a confié le ministre des Finances, enquête sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui désirent bénéficier d'un allégement tarifaire sur l'importation d'intrants textiles dont ils se servent dans leurs activités de production, ainsi que de présenter au ministre des Finances des recommandations aux fins de maximiser les retombées économiques pour le Canada.

Dans son rôle consultatif, le Tribunal assume une charge de travail qui comprend les éléments suivants :

• Affaires concernant des mesures de sauvegarde – lorsque le Tribunal conclut qu'il y a eu dommage porté à une branche de production nationale, le gouverneur en conseil peut demander au Tribunal de recommander les mesures qui s'imposent pour freiner l'augmentation des importations;

• Enquêtes sur des questions économiques, commerciales et tarifaires d'ordre général renvoyées par le gouvernement – enquêtes et conseils sur des questions économiques, commerciales et tarifaires renvoyées au Tribunal par le gouverneur en conseil ou le ministre des Finances;

• Mandat permanent sur les tarifs confié par le ministre des Finances – enquêtes sur des demandes présentées par des producteurs canadiens qui réclament des allégements tarifaires sur les intrants textiles importés dont ils se servent dans le cadre de leurs activités de production.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
94 767	94 767	94 767	94 767

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
1	1	1

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Date de réalisation
Les recommandations sont conformes au mandat et fournissent l'information requise.	Pourcentage des recommandations et des rapports conformes au mandat et fournissant l'information requise.	L'ensemble des recommandations et des rapports sont conformes au mandat et fournissent l'information requise.	31 mars 2015
Les rapports, décisions et recommandations sont publiés dans les délais prescrits par le gouvernement ou la loi.	Pourcentage des rapports, des décisions et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances publiés dans les délais prescrits par le gouvernement ou la loi.	L'ensemble des rapports et des recommandations au gouvernement ou au ministre des Finances sont publiés dans les délais prescrits par le gouvernement ou la loi.	31 mars 2015

Faits saillants de la planification

Au cours de 2013-2014, dans le cadre de son rôle consultatif, le Tribunal n'a reçu aucune demande d'enquêtes et de saisines sur des questions économiques de portée générale, ni de demandes d'allégement tarifaire sur des intrants textiles. Toutefois, afin d'exercer ses fonctions consultatives, le Tribunal doit maintenir ses connaissances de base et son expertise en matière économique dans un domaine hautement spécialisé. En 2014-2015, le Tribunal à l'intention d'allouer des ressources humaines et financières modestes à ces fonctions et les augmentera si le volume de travail lié au règlement des dossiers commerciaux est moins élevé que l'année précédente.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies uniquement à un programme.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017
2 369 185	2 369 185	2 369 185	2 369 185

Ressources humaines (ETP)

2014-2015	2015-2016	2016-2017
18	18	18

Faits saillants de la planification

Voici les points saillants de la planification pour les services internes du Tribunal :

- Rajuster son budget réduit grâce à l'affectation optimale des ressources existantes pour les trois prochains exercices financiers. Cela permet aux gestionnaires d'avoir une certitude quant au niveau de ressources dont ils disposent et un délai suffisant pour planifier la façon dont les ressources seront utilisées afin de s'assurer que le Tribunal remplisse son mandat.

- Répondre aux commentaires des usagers du site Web en renouvelant le contenu du site et en le rendant davantage accessible, actuel et convivial.

- Un nouveau système de GI sera mis en place en 2014-2015. L'objectif de ce nouveau système est de conserver ou de supprimer de manière efficace les documents du Tribunal et d'améliorer l'accès à ces documents.

Section III : Information additionnelle

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans cette sous-section vise à donner un aperçu général des résultats du Tribunal. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Comme l'état des résultats prospectif est établi sur une base de comptabilité d'exercice et les prévisions et les dépenses prévues présentées dans d'autres sections du présent rapport sont établis sur la base des dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, comprenant un rapprochement des coûts de fonctionnement net et des autorisations demandées, peut être trouvé sur le site Web du Tribunal[vi].

État des résultats condensé prospectif
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2013-2014	Résultats prévus 2014-2015	Variation
Total des dépenses	13 468 000	12 344 000	(1 124 000)
Total des revenus	0	0	
Coût de fonctionnement net	13 468 000	12 344 000	(1 124 000)

La réduction de 1,124 million de dollars des dépenses prévues à compter de 2014-2015 est attribuable à deux facteurs principaux. Premièrement, les mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012 réduiront le budget de fonctionnement du Tribunal de 0,5 million de dollars. Deuxièmement, les dépenses liées aux indemnités de départ et aux congés parentaux devraient être considérablement inférieures en 2014-2015.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015 sont affichés sur le site Web du Tribunal[vii].

- Écologisation des opérations gouvernementales

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[viii]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Tribunal canadien du commerce extérieur
333, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G7
Canada

Téléphone : 613-990-2452
Télécopieur : 613-990-2439
Site Web : www.tcce-citt.gc.ca

Notes de fin de document

i. Publications sur le budget des dépenses et lois de crédits du Secrétariat du Conseil du Trésor, www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.
ii. Certains rapports ministériels sur le rendement 2008-2009 – ministère de l'Industrie et ministère des Transports. Rapport du Comité permanent des comptes publics, septembre 2010, www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=40&Ses=3&DocId=4653561&File=0&Language=F.
iii. Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. Rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, juin 2012, www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5690996&Mode=1&Parl=41&Ses=1&Language=F.
iv. Cadre pangouvernemental, www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx.
v. Budget principal des dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor, www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/esp-pbc-fra.asp.
vi. Site Web du Tribunal, www.citt-tcce.gc.ca/publicat/index5_f.asp
vii. Site Web du Tribunal, www.citt-tcce.gc.ca/publicat/index5_f.asp
viii. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.